

Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2016

2 - Débat d'orientations budgétaires 2017 – Rapporteur D. Cotten – Service Finances

Note de synthèse

I – Introduction générale : le contexte d'élaboration du budget :

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientations budgétaires a pour objet de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités pour l'année 2017.

Le projet de loi de finances pour 2017 s'inscrit dans un contexte national financier et économique difficile et les collectivités territoriales vont devoir poursuivre leur contribution au redressement des finances publiques.

Ainsi, l'Etat confirme par le projet de loi de finances 2017 la nouvelle réduction des dotations de l'Etat aux collectivités pour l'année à venir. La dernière tranche de baisse des dotations serait divisée par deux pour le bloc communal (EPCI et Communes), s'établissant à 1 milliard d'euros au lieu des 2 milliards initialement prévus. Ainsi en 2017 pour l'ensemble des collectivités territoriales, la contribution au redressement des comptes publics s'élèvera à 2.67 milliards d'euros se traduisant en 2017 par une diminution estimée à 83 567 € de dotation globale de fonctionnement pour la Ville.

La réforme de la dotation globale de fonctionnement prévue par la Loi de finances 2016 devrait être différée à 2018.

L'Etat confirme par ailleurs son soutien à l'investissement local avec la reconduction en 2017 du Fonds de Soutien à l'Investissement Local qui passerait de 1 milliard d'euros en 2016 à 1.2 milliards d'euros en 2017. La Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) devrait augmenter également en 2017 et passer de 600 M€ à 1 milliard d'euros.

Les ressources en fonctionnement des collectivités seront ainsi durablement placées sous contraintes dans les années à venir. Rentrées dans une nouvelle ère financière, les collectivités territoriales vont donc devoir plus que jamais faire preuve d'une gestion exigeante et rigoureuse, mêlant sincérité budgétaire et prudence.

II – La situation économique, financière nationale et la contribution financière des collectivités territoriales :

- La croissance :

La croissance française 2016 (+1.3%) devrait être comparable à 2015 (+1.2%), le projet de Loi de Finances 2017 est construit sur une hypothèse de croissance de 1.5% égale à l'objectif de croissance prévu en 2016, confortant l'objectif d'une reprise de l'activité économique et un déficit public de la France inférieur à 3% du PIB en 2017.

- L'inflation :

L'Etat prévoit pour 2017 une inflation de 1%, dans un contexte de prix du pétrole durablement faible et d'incertitudes sur la croissance mondiale.

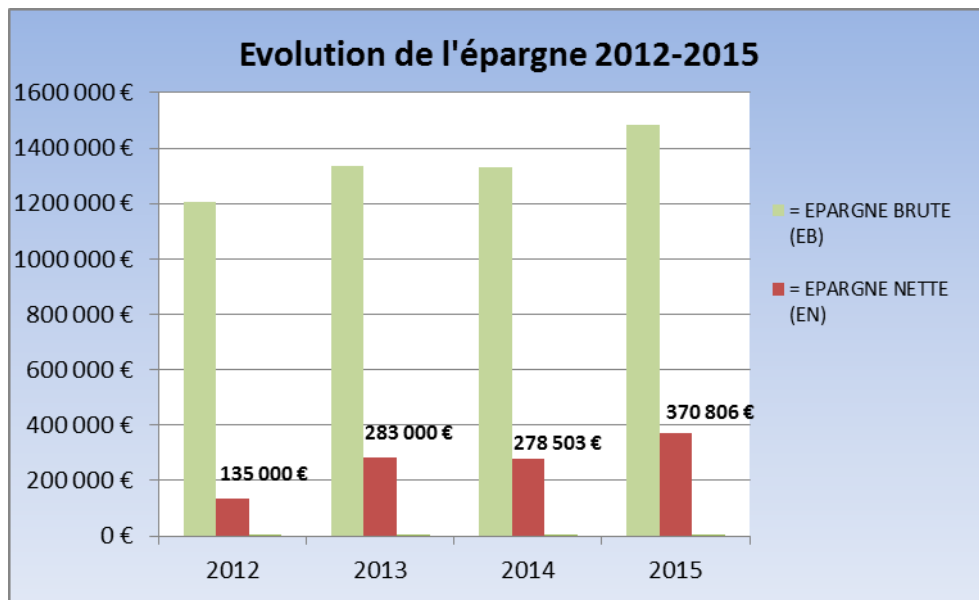
- Dans ce contexte financier encore tendu, les orientations budgétaires proposées pour 2017 s'articulent autour des objectifs suivants :

- L'optimisation des moyens

- La préservation des équilibres financiers de la collectivité pour lui permettre de continuer à investir pour le développement économique sur le territoire.

III – La situation financière rétrospective de la Ville de Carhaix :

a) Le niveau d'épargne



L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette est égale à la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital des emprunts

Le niveau d'épargne nette de la Ville augmente depuis 2012 pour atteindre 370 806 € en 2015. On notera cependant que les charges imposées par l'Etat croissent : rythmes scolaires, cotisations retraite...Augmentant en conséquence les dépenses de fonctionnement. Les recettes sont soumises à un important effet ciseaux conduisant à la diminution de la capacité d'épargne. L'évolution favorable de l'épargne nette de la Ville, permettant de prévoir des investissements, est le résultat d'une gestion rigoureuse pour maintenir la capacité d'investissement de la Ville malgré la baisse des dotations de l'Etat.

Le souhait de l'équipe municipale est de continuer à tout mettre en œuvre pour ne pas augmenter les taux des impôts directs perçus par la Ville ; ceci en maintenant une capacité d'épargne satisfaisante qui permet d'investir. Notre objectif est de rendre la Ville encore plus attractive, amplifier son rôle de pôle économique et social majeur en Centre Bretagne. Pour relever ce défi il faut faire preuve d'une attention de tous les instants pour contraindre les dépenses (rationalisation des dépenses de fonctionnement, optimisation de nos achats, mutualisation des compétences et des outils de travail).

Par ailleurs, la construction de ce document du DOB a été réalisée dans un contexte particulier. Des discussions sont en effet en cours entre les 11 communes et Poher communauté concernant le financement de l'arrivée du Très haut débit internet. Le calendrier est serré. Le lancement de la deuxième tranche de la phase 1, qui concerne 5 communes (Clédén-Poher, Motreff, Saint-Hernin, Kergloff, Plévin) permettrait de faire en sorte que 80 % des communes soient dotées de la fibre optique pour 2018-2020. Une grande réunion réunissant, autour de Mégalis, tous les acteurs de ce projet primordial pour le territoire s'est déroulé, le mardi 8 novembre. La volonté politique étant la couverture globale des 11 communes. La question du financement n'a par contre pas été définitivement tranchée.

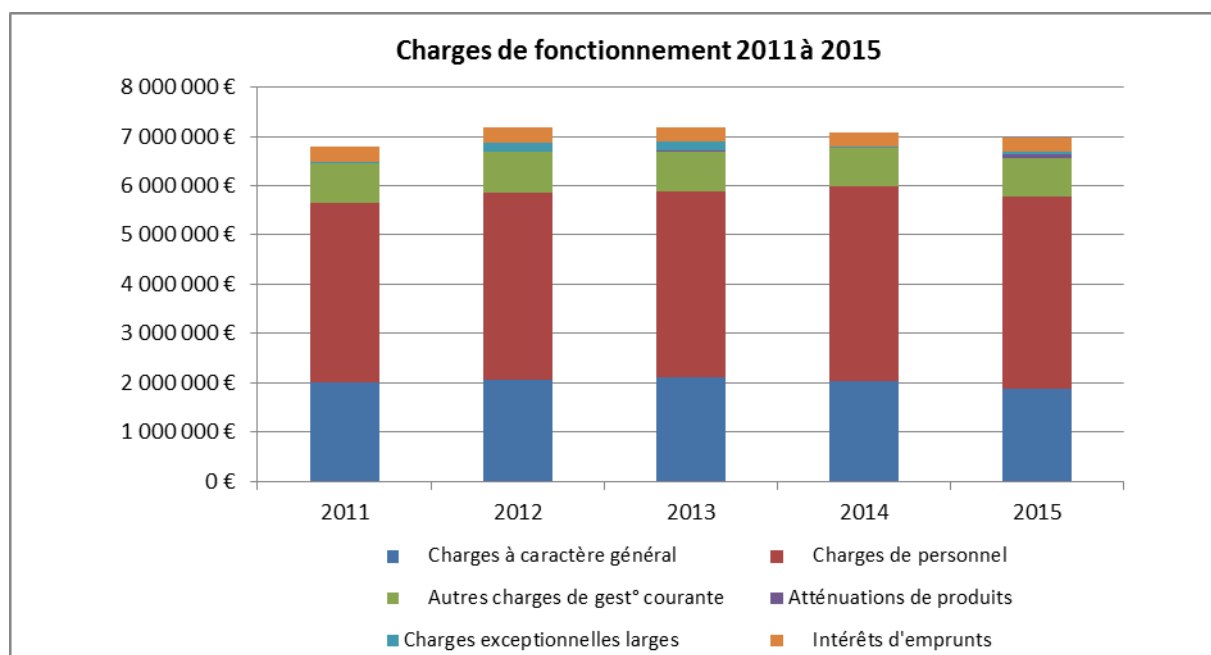
Plusieurs hypothèses de travail sont envisagées du fait de la diminution des dotations financières aux collectivités. Poher communauté s'en trouve particulièrement fragilisée mais le souhait des élus est de maintenir à la communauté de communes des marges de manœuvre pour les années à venir afin de faire face aux besoins d'investissement pour le développement économique et l'emploi.

Ainsi, un des scénarii, s'il était retenu, devrait faire l'objet d'une unanimité. Il consisterait à ce que les communes participent également au plan de financement. Des simulations financières sont en cours.

Si cette solution était retenue cela conduirait à ce que nous modifiions les grands équilibres du budget 2017 avant la mi-décembre, date de la proposition au vote. Carhaix, comme les autres communes, pourrait être appelé à participer à hauteur de 50 % du solde à financer par Poher communauté.. Pour la Ville de Carhaix, ces 50 % représenteraient environ 1 120 287 euros.

b) Les dépenses de fonctionnement

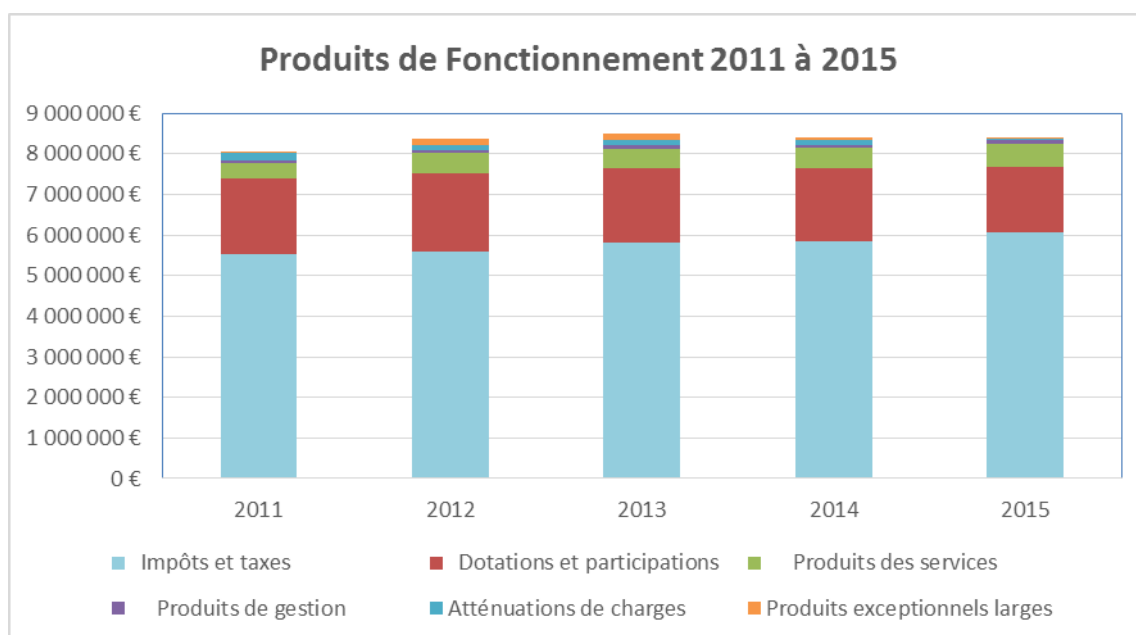
Charges en €	2011	2012	2013	2014	2015
Charges à caractère général	1 995 380	2 047 588	2 112 741	2 030 000	1 864 657
Charges de personnel	3 658 798	3 798 555	3 777 888	3 949 000	3 922 530
Autres charges de gest° courante	787 242	853 374	786 470	789 000	767 772
Atténuations de produits	6 434	1 303	44 781	2 000	73 501
Charges exceptionnelles larges	29 914	157 984	165 705	35 000	59 717
Intérêts d'emprunts	309 931	328 855	289 006	264 300	286 165



Sur la période 2011 à 2015, les charges de fonctionnement ont augmenté de 2.75% soit une augmentation annuelle de 0.55%.

c) Les produits de fonctionnement

Produits de fonctionnement en €	2011	2012	2013	2014	2015
Impôts et taxes	5 538 000	5 607 000	5 804 000	5 847 000	6 069 631
Dotations et participations	1 859 000	1 907 000	1 857 000	1 811 000	1 619 754
Produits des services	391 000	522 000	472 000	490 000	568 999
Produits de gestion	54 000	63 000	86 000	85 000	80 665
Atténuations de charges	195 000	111 000	125 000	111 000	51 905
Produits exceptionnels larges	33 000	178 000	165 000	59 000	4 175



Sur la période 2011-2015, les recettes de fonctionnement progressent de 4.03% malgré la diminution de l'attribution de compensation versée par Poher Communauté liée au transfert de compétences de l'école de musique en 2010 et du transport en 2013 et de la Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire) qui a diminué de 318 387 € entre 2011 et 2015 :

ANNEES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant dotation forfaitaire	1 150 847 €	1 131 500 €	1 120 966 €	1 111 792 €	1 024 529 €	832 460 €
Diminution en montant		-19 347 €	-10 534 €	-9 174 €	-87 263 €	-192 069 €
Diminution en %		-1,68%	-0,93%	-0,82%	-7,85%	-18.74%

La taxe sur l'électricité est versée à la Ville depuis 2012 uniquement, et le Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales a été versé en 2013 et 2015. En 2014, cette recette neutralisée par une dépense avait été prise en charge directement par Poher Communauté.

d) Les principaux investissements réalisés

2012 :

Voirie : 514 612 €

Fin des travaux Maison des Jeux
 d'Adresse et Terrain d'Accueil des
 Gens du Voyage : 492 311 €

Travaux Parc du Château Rouge : 18 072 €

Enfouissement réseaux, modernisation
 éclairage public, éclairage Parc
 Château Rouge : 177 642 €

2013 :

Voirie : 603 878 €

Travaux carrefour du Kreiz Ker : 247 658 €

Sculpture Sœurs Goadec : 63 957 €

Vitrail église St Trémur, Préau école
 de Persivien, isolation Bibliothèque,
 auvent camping : 208 420 €

Travaux Parc du Château Rouge : 18 072 €

Enfouissement réseaux, modernisation
 éclairage public, éclairage Parc
 Château Rouge : 107 968 €

2014 :

Révision du PLU et documents
 d'urbanisme : 20 007.27 €

Numérisation actes d'état-civil et
 acquisition logiciels : 14 860.14 €

Enfouissement des réseaux France
 Télécom : 32 874.26 €

Balayeuse : 142 376.80 €

Désherbeur thermique et remorque : 32 052.00 €

Sculpture Sœurs Goadec : 79 013.00 €

Véhicule double cabine : 37 347.88 €

Illuminations de Noël, jardinières,
 balançoires, électro-ménager salles,
 écoles, matériel Glenmor, divers
 matériels : 138 936.68 €

Travaux dans les écoles : 34 856.35 €

Isolation Mairie et locaux Services
 techniques : 23 757.96 €

Vestiaires Poulriou : 10 015.12 €

Mise en sécurité église de Plouguer : 16 548.53 €

Isolation et plafonds Château
 Rouge : 12 159.25 €

Divers bâtiments : 38 554.23 €

Modernisation éclairage public : 25 524.60 €

Aménagement haut de la place du Champ de Foire :	258 941.48 €
Installations bornes marché de plein air :	55 720.20 €
Voirie, embellissement des quartiers :	439 299.21 €
Parement pierres mur rue Fontaine Lapic :	42 147.89 €
Divers (dont extension terrain foot Kérampuilh...) :	20 331.26 €

2015 :

Révision du PLU :	15 228 €
Schéma directeur eaux pluviales :	48 360 €
Achat de terrains :	36 610 €
Numérisation état-civil (2 ^{ème} partie) :	12 632 €
2 véhicules Services techniques :	28 770 €
Jeux de cour Ecole Huella :	14 370 €
Praticable salle de gymnastique :	11 962 €
Rotobroyeur :	10 279 €
Eclairage salle de tennis :	25 904 €
Travaux aménagement camping (sanitaires..) :	13 752 €
Travaux Château Rouge (menuiseries..) :	12 536 €
Restauration vitrail St Eloi Eglise de Plouguer :	4 946 €
Patinoire :	48 036 €
Clocher Eglise St Trémeur :	5 401 €
Feux carrefour Beg Avel :	36 315 €
Restauration locomotive Mallet :	47 712 €
Marché voirie :	364 689 €
Modernisation éclairage public :	21 168 €

2016 (à la date du 25 octobre 2016) :

Révision du PLU :	13 443 €
Schéma directeur eaux pluviales/Assainissement :	10 496 €
Logiciels :	35 476 €
Tracteur :	60 840 €
Restauration Locomotive Mallet :	39 559 €
Matériel informatique Bibliothèque, écoles, services :	36 724 €
Mobilier Ecoles, salle Justice de Paix : services administratifs	14 050 €
Matériel divers services :	28 785 €
Travaux dans les Ecoles :	43 415 €
Modernisation éclairage public :	52 623 €
Travaux Sport (stade C.Pinson, stade Poulriou) :	31 380 €
Marché de voirie :	367 822 €

IV – Les perspectives 2017 :

a) La fiscalité

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux TH	13,98 %	13,56 %	13,15 %	13,15 %	13,15%	13,15%	13,15%	13,15%	13,15%	13,15%
Taux FB	16,08 %	16,08 %	16,08 %	16,08 %	16,08%	16,08%	16,08%	16,08%	16,08%	16,08%
Taux FNB	51,55 %	50,00 %	48,50 %	48,50 %	48,50%	48,50%	48,50%	48,50%	48,50%	48,50%

Evolution moyenne :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux TH	- 4,0 %	-3,0 %	- 3,0 %	0,0 %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux FB	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux FNB	- 4,1 %	- 3,0 %	- 3,0 %	0,0 %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

BASES NETTES D'IMPOSITION

En K €	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (+1%)
Base nette TH	7 735	8 064	8 245	8 448	8 643	9 347	9 364	9 474	9 962	10 061
Base nette FB	9 218	9 681	9 867	10 213	10 503	10 736	11 001	11 258	12 252	12 374
Base nette FNB	180	165	169	175	173	173	161	164	164	165

En prenant ces paramètres pour 2017 (maintien des taux d'imposition et augmentation des bases locatives de 1%), le produit attendu en fiscalité directe serait de 3 392 785 €.

Par ailleurs, en 2017 entre en vigueur la révision des bases locatives pour les locaux commerciaux et professionnels. Cette réforme ne modifie pas les ressources fiscales des collectivités car un dispositif de neutralisation est mis en place afin que les collectivités aient des recettes identiques aux années antérieures hors augmentation des taux et bases locatives.

D'autre part, dans le cadre de la Loi NOTRe du 7 août 2015, les communautés de communes devront assurer à compter du 1^{er} janvier 2017, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Ainsi la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 8 juin 2016 afin d'estimer les charges et recettes à transférer à Poher Communauté pour le terrain d'accueil des gens du voyage de Kernaeret et la zone d'activité de St Antoine.

Le transfert de charges est de 1 762.94 € qu'il conviendra de déduire de la dotation de compensation versée par Poher Communauté s'élevant à 2 206 996.31 € en 2016, le montant serait donc au 1^{er} janvier 2017 de 2 205 233.37 €.

D'autre part, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mis en place depuis 2013, sera reconduit en 2017.

Ce nouveau mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Cela se traduit par une répartition de droit commun du prélèvement ou du reversement entre la Communauté de communes et ses communes membres ou par la possibilité d'utiliser une méthode dite « dérogatoire libre » qui permet à la Communauté de communes de répartir librement ce fonds sous réserve de délibération de la Communauté.

En 2016, Poher Communauté a retenu la répartition dite « dérogatoire libre » en prenant le solde du prélèvement/reversement de la Ville de Carhaix à hauteur 10 327 €.

Compte tenu de ces paramètres et dans le cadre de la diminution des dotations de l'Etat, la Ville devra optimiser sa gestion financière afin de dégager de l'épargne en fonctionnement permettant ainsi d'ouvrir des perspectives d'investissement. Ainsi il sera proposé :

b) Les dépenses de fonctionnement

▪ Les frais de personnel

Les réalisations prévisionnelles du budget 2016 prévoient des dépenses de personnel estimées à 3 996 975 €. Pour 2017 il sera proposé de prévoir une inscription budgétaire tenant compte notamment des charges de personnel transférées dans le cadre du transfert de compétence à Poher communauté de l'aire d'accueil des gens du voyage, ainsi le Budget primitif 2017 pourrait s'élever au chapitre 012 à 3 956 000 €.

Un groupe de travail est constitué pour mettre en œuvre des réponses pertinentes aux enjeux budgétaires et de qualité de services à la population. Des services mutualisés ou communs ont déjà été mis en place au cours de l'année 2015/2016 (direction générale des services, finances, CIAS/CCAS..), permettant ainsi de rationaliser les dépenses.

Des études sont en cours afin de renforcer les services communs ou mutualisés (ex : Espaces verts, voirie, Bâtiments..)

▪ Les autres dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour l'année 2017 devra être ajusté en fonction des capacités de la Ville tout en tenant compte de l'inflation des produits et services.

Il conviendra de prévoir une augmentation des repas réglés pour la cantine scolaire suite au marché pour la fourniture des repas passé avec l'Esat Kan Ar Mor, l'estimation complémentaire à prévoir est de 7 000 €. Pour mémoire les frais de cantine inscrits au budget 2016 s'élèvent à 158 000 €.

D'autre part, dans le cadre du transfert de charges du terrain d'accueil des gens du voyage à Poher Communauté, il sera proposé de diminuer les charges de fonctionnement (chapitre 011) de 65 000 €, ramenant ainsi les charges à caractère général à 1 942 050 € (pour mémoire Compte administratif 2015 : 1 924 267 €).

Malgré la baisse prévisionnelle des dotations de l'Etat, la Ville tient à soutenir la vie associative à son niveau actuel des subventions, son implication dans les aides techniques et l'entretien des nombreux équipements mis à disposition. Une actualisation de la subvention à verser dans le cadre du contrat d'association aux écoles privées sera également à réaliser.

Les charges d'intérêt des emprunts devraient diminuer de 12% en 2017 et s'élèveront à 183 471 € contre 207 735 € prévus en 2016 (-24 264 €), sous l'effet conjugué d'une part de l'extinction courant 2017 de 3 emprunts et d'autre part des meilleures conditions du marché bancaire sur les emprunts à taux variable.

Conformément au programme d'investissement envisagé, un emprunt sera proposé en 2017, celui-ci sera ajusté également en fonction de l'autofinancement qui pourra être dégagé à la clôture de l'exercice 2016.

c) Les principales recettes de fonctionnement

▪ Ressources fiscales : les impôts directs

Les taux communaux des taxes directes locales étant maintenus au même niveau que 2016, la recette correspondante est estimée au même montant avec la revalorisation des bases locatives de 1% soit 3 392 785 €.

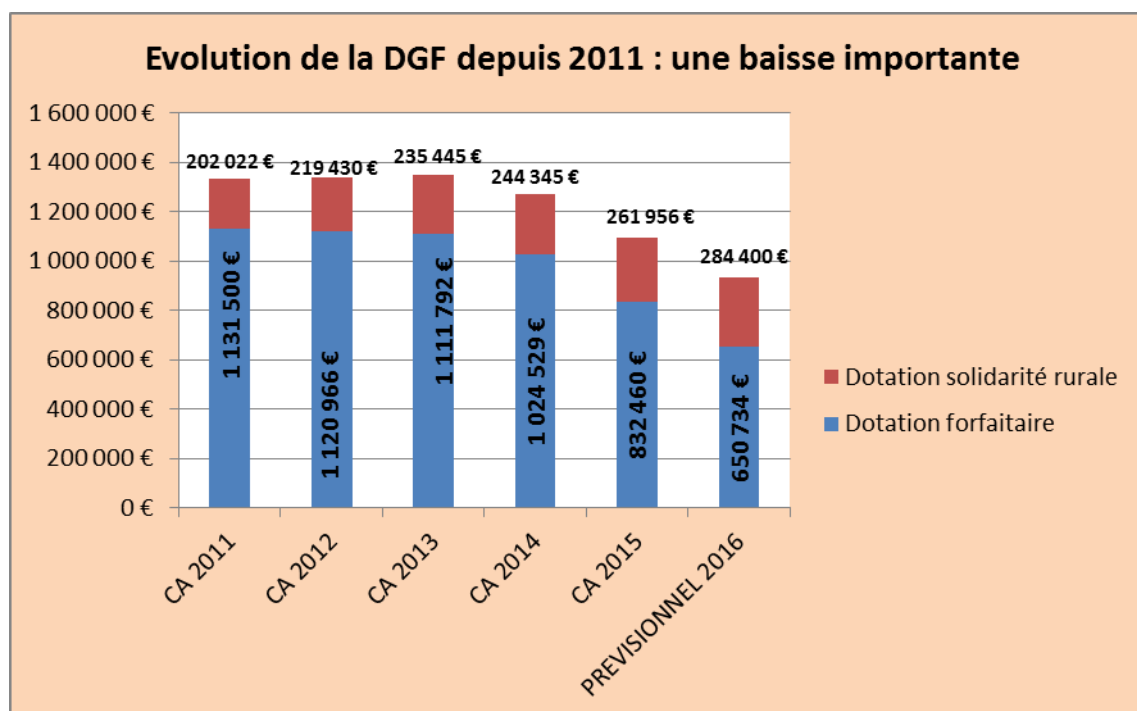
▪ Dotation globale de fonctionnement (DGF) et dotation de solidarité rurale

La DGF se décompose d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de solidarité rurale

Ci-dessous évolution de la DGF depuis 2010 :

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Prévisionnel
Dotation forfaitaire	1 151 000 €	1 130 000 €	1 121 000 €	1 112 000 €	1 025 000 €	832 000 €	650 734 €	562 000 €
Dotation solidarité rurale	204 000 €	202 000 €	222 000 €	238 000 €	247 000 €	262 000 €	284 400 €	289 000 €
TOTAL	1 355 000 €	1 332 000 €	1 343 000 €	1 350 000 €	1 272 000 €	1 094 000 €	935 134 €	851 000 €
Evolution en %	- 0.21%	- 1.70%	+ 0.82%	+ 0.52%	- 6.52%	- 14.00%	- 14.52%	-8.99%

Le redressement des comptes publics de 11.5 milliards d'euros sera atteint fin 2017, ainsi l'Etat avec le projet de Loi de finances pour 2017 a décidé de diminuer de 50% la participation des collectivités en 2017 (-83 567 € de contribution pour la Ville en 2017), cependant ce report pourrait être prélevé sur 2018.



▪ Les autres recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes » devrait présenter une diminution de recettes par rapport au budget 2016.

Il conviendra en effet de tenir compte du transfert à Poher communauté de la compétence « gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage » pour un montant estimé à 38 000 €.

La participation de la CAF pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ne sera pas versée en 2017, le montant estimé pour 2016 est de 106 000 €. Ce montant viendra par conséquent en diminution des recettes de fonctionnement 2017.

En fonction des décisions sur l'évolution des tarifs pour les services (cantines et garderies scolaires, camping, location salles, ...), une variation de ce chapitre pourra être réalisée.

d) Les dépenses d'investissement

Il conviendra en 2017 de poursuivre la réalisation du programme d'investissement de la Ville tout en préservant la capacité à investir dans l'avenir.

Ainsi les projets envisagés sont les suivants :

A - Nouveaux Projets BP 2017	Secteur	Service référent	Montant TTC à INSCRIRE au BUDGET
Jeux de cour Diwan	SCOLAIRE	Bâtiments	17 000 €
5 fenêtres Ecole Bd République (salle des maîtres)	SCOLAIRE	Bâtiments	8 000 €
1 ensemble menuiseries extérieures portes et fenêtres Ecole Kerven	SCOLAIRE	Bâtiments	10 000 €
1 porte Ecole Persivien	SCOLAIRE	Bâtiments	2 650 €
Autolaveuse Ecole Huella	SCOLAIRE	Bâtiments	3 500 €
Lave-vaisselle Ecole Diwan	SCOLAIRE	Bâtiments	5 500 €
SOUS-TOTAL 1 SCOLAIRE			46 650 €
Bancs de touche stade Charles Pinson	SPORTS	Bâtiments	6 100 €
Autolaveuse Salle omnisports	SPORTS	Bâtiments	10 300 €
Sono Salle omnisports	SPORTS	Bâtiments	8 486 €
Extension vestiaires rugby (matériaux)	SPORTS	Bâtiments	25 000 €
Remplacement skydômes salle de tennis	SPORTS	Bâtiments	3 000 €
Eclairage Salle omnisports - passage en LED	SPORTS	Bâtiments	26 552 €
15 barrières plastique pour la Salle omnisports	SPORTS	Bâtiments	1 550 €
Salle de gymnastique 3ème tranche (équipements)	SPORTS	Bâtiments	15 810 €
Rideaux salle Omnisports	SPORTS	Bâtiments	2 500 €
Machine à nettoyer DOJO	SPORTS	Bâtiments	1 500 €
Traceur terrains sportifs	SPORTS	Espaces verts	1 440 €
Buts de foot minimes rabattables + filets	SPORTS	Espaces verts	4 091 €
SOUS-TOTAL 2 SPORTS			106 329 €
Bornes électriques du camping	DIVERS	Bâtiments	14 000 €
Travaux en Mairie	DIVERS	Bâtiments	100 000 €
Salle d'archives	DIVERS	Bâtiments	50 000 €
Extension du centre de Congrès (travaux)	DIVERS	Bâtiments	100 000 €
Travaux merrule et reprise chéneaux Ecole République	DIVERS	Bâtiments	8 000 €
Réfection toiture ancien atelier "Le Breton"	DIVERS	Bâtiments	5 000 €
Faux plafonds Ti Ar Vro (salle expo)	DIVERS	Bâtiments	3 500 €
Matériel de sécurité (document unique)	DIVERS	Bâtiments	10 000 €
Accessibilité année 2	DIVERS	Bâtiments	50 000 €
Porte locaux Secours Populaire (secours alimentaires) rue Renan	DIVERS	Bâtiments	2 981 €
Poste à souder atelier	DIVERS	Bâtiments	600 €
Passage de câbles pour les fêtes	DIVERS	Bâtiments	3 000 €
Acquisition de 3 défibrillateurs	DIVERS	Bâtiments	3 000 €
Travaux rénovation maison de gardien stade Charles Pinson	DIVERS	Bâtiments	25 000 €
SOUS-TOTAL 3 DIVERS			375 081 €
Tracteur tondeuse type Grillo	VEHICULES	Espaces verts	45 000 €
Laser rotatif pour nivellement et trépied	VEHICULES	Voirie	1 500 €
Remorque Espaces verts	VEHICULES	Voirie	8 000 €
Epareuse	VEHICULES	Espaces verts	45 000 €
Fourgon pour service	VEHICULES	Espaces verts	20 000 €

Cuve AD Blue de 1000 l avec pompe et bac rétention	VEHICULES	Voirie	2 700 €
SOUS-TOTAL 4 VEHICULES			122 200 €
Movibenne de transport	FETES CEREMONIES	Voirie	9 600 €
SOUS-TOTAL 5 FETES CEREMONIES			9 600 €
Motoculteur professionnel	MATERIEL DIVERS	Espaces verts	2 490 €
SOUS-TOTAL 6 MATERIEL			2 490 €
Eclairage rue du Dr Menguy	ECLAIRAGE PUBLIC	Voirie	18 000 €
Eclairage Mise en valeur loco Mallet	ECLAIRAGE PUBLIC	Voirie	6 000 €
Reprise des armoires de commande (5)	ECLAIRAGE PUBLIC	Voirie	15 000 €
Remplacement, réparations, extension	ECLAIRAGE PUBLIC	Voirie	30 000 €
Illuminations de Noël Grand Rue (15)	ECLAIRAGE PUBLIC	Voirie	30 000 €
SOUS-TOTAL 7 ECLAIRAGE PUBLIC			99 000 €
Panneaux	SIGNALISATION	Voirie	5 000 €
SOUS-TOTAL 8 SIGNALISATION			5 000 €
Marché de voirie	VOIRIE	Voirie	350 000 €
SOUS-TOTAL 9 MARCHÉ VOIRIE			350 000 €
Sculpture CYCLISTES	CULTURE	Voirie	140 000 €
Automate de prêt BIBLIOTHEQUE	CULTURE	Bibliothèque	22 125 €
Vitrail St Trémeur (en façade)	CULTURE	Bâtiments	26 000 €
50 chaises Eglise de Plouguer	CULTURE	Bâtiments	3 000 €
Diagnostic sécurité Eglise de Plouguer (tour)	CULTURE	Bâtiments	25 000 €
SOUS-TOTAL 10 CULTURE			216 125 €
TOTAL NOUVEAUX PROJETS (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)			1 332 475 €

B - Projets engagés en 2016 et crédits à inscrire au BP 2017	Secteur	Service référent	Montant TTC à INSCRIRE au BUDGET
Loco Mallet auvent et aménagement voirie (phase 1)	VOIRIE	Voirie	50 000 €
Aménagement voie cyclable route de Kerniguez Vallée Hyères et divers aménagements sur la Vallée Hyères et camping	VOIRIE	Voirie	173 466 €
TOTAL PROJETS ENGAGES en 2016 et CREDITS à INSCRIRE en 2017			223 466 €

C - DEPENSES RECURRENTES à inscrire au BP 2017	Secteur	Service référent	Montant TTC à INSCRIRE au BUDGET
Documents d'urbanisme	URBANISME	Urbanisme	10 000 €
Etudes diverses	DIVERS	STM	10 000 €
Insertions, annonces presse	DIVERS	Divers	5 000 €
Logiciels	DIVERS	Divers	10 000 €
SAFI Lotissement Kerléon	URBANISME	Urbanisme	12 400 €
Enfouissement réseaux F. Télécom	VOIRIE	Voirie	30 000 €
Subvention personnes de droit privé (enseignes bilingues)	URBANISME	Urbanisme	3 000 €
Véhicule	DIVERS	STM	20 000 €

Matériel bureau et informatique Ecoles	SCOLAIRE	ADM Générale	10 000 €
Matériel bureau et informatique Mairie	DIVERS	ADM Générale	5 000 €
Mobilier	DIVERS	ADM Générale	15 000 €
Matériels divers (dont 8 000 € pour Glenmor)	DIVERS	ADM Générale	20 000 €
Travaux parc de Kérampuilh	VOIRIE	Voirie	20 000 €
Travaux divers Ecoles	SCOLAIRE	Bâtiment	8 000 €
Travaux sport	SPORT	Bâtiment	5 000 €
Travaux performance énergétique, accessibilité	BATIMENT	Bâtiment	10 000 €
Embellissement des quartiers	VOIRIE	Voirie	20 000 €
Prêts d'honneur	DIVERS	Social	3 000 €
TOTAL DEPENSES RECURRENTES à INSCRIRE au BP 2017			216 400 €

Soit

- nouveaux projets : 1 332 475 €
- projets engagés en 2016 : 223 466 €
- dépenses récurrentes : 216 400 €

- TOTAL : 1 772 341 €

En outre, des travaux suite aux résultats (non encore parvenus) du diagnostic « radon » dans les bâtiments communaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2017. Les crédits correspondants seront inscrits à l'occasion du budget supplémentaire ou d'une décision modificative au budget.

e) Les recettes d'investissement

Afin de couvrir les dépenses d'investissement de 2017, les recettes prévisibles proposées sont les suivantes :

Fonds de compensation de la TVA	256 000 €
Taxes d'aménagement (ex TLE)	30 000 €
Amortissements des immobilisations	380 000 €
Subventions d'investissement	308 545 €
Remboursement prêts d'honneur	1 000 €
Remboursements budgets annexe Lot du Poher	16 000 €
Cession bâtiment et terrains (vente terrain SAFI)	273 000 €
Prélèvement provenant de la section de fonctionnement	629 000 €

Afin de compléter ces recettes, le recours à l'emprunt est estimé pour 2017 à 1 010 000 €.

En effet la maîtrise des coûts de fonctionnement et le recours modéré à l'emprunt ces dernières années, offrent aujourd'hui une capacité d'investissement et d'emprunts qui permettent à la Ville de Carhaix de concourir à la poursuite du développement de l'économie locale tout en offrant un service public de qualité.

Cela confirme la poursuite du désendettement de la Ville. En d'autres termes notre volume d'emprunt diminue malgré les nouveaux emprunts envisagés.

La dette au 1^{er} janvier 2017

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette sera de 7 307 130 €.

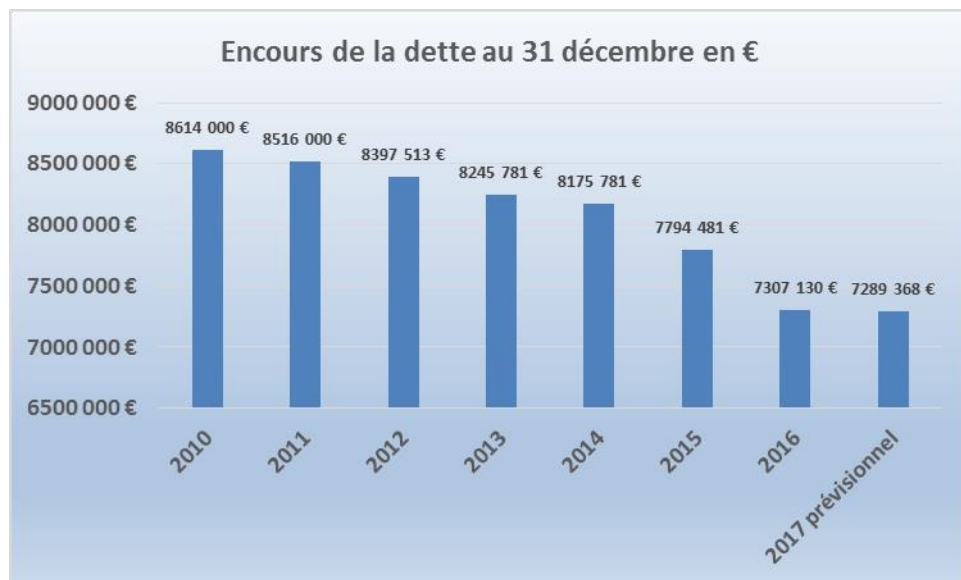
En 2017 avec l'emprunt nouveau estimé à 1 010 000 €, le montant du remboursement de la dette devrait être de 1 211 233 € dont 1 027 762 € en capital et 183 471 € en intérêts.

En prenant en compte l'ensemble des emprunts le taux moyen de la dette est aujourd'hui à 2.60% et est constituée à 69% par un endettement à taux fixe et 31% à taux variable.

D'autre part, conformément à la charte Gissler (charte de bonne conduite) qui établit une échelle de cotations des

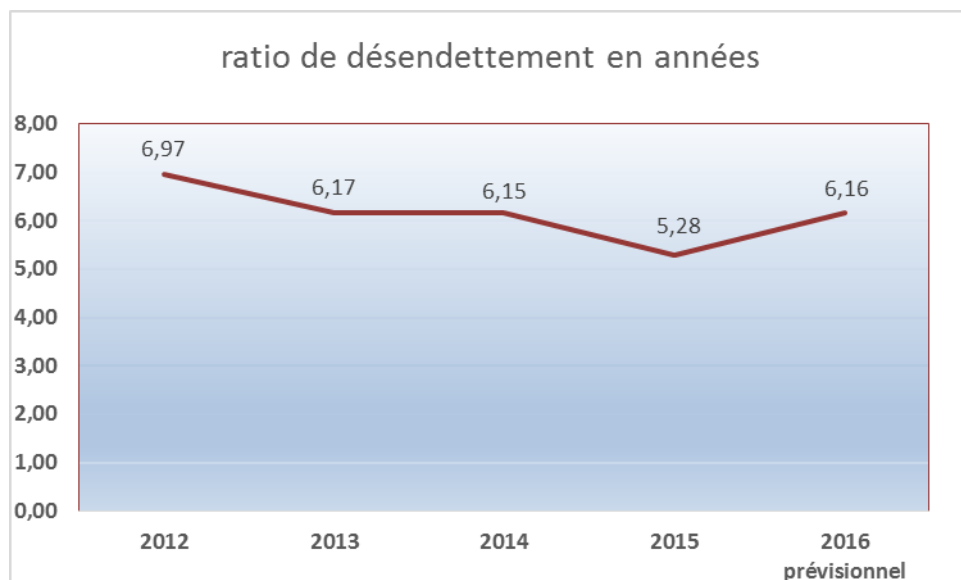
emprunts en fonction des risques pris par la Collectivité en matière d'endettement et notamment le recours des collectivités aux emprunts structurés, l'ensemble des emprunts de la Ville sont classés 1A (taux fixe simple et taux variable simple) donc ne présentant aucun risque en matière de taux, engageant la Commune.

Dans ce contexte, le capital restant dû au 31 décembre 2017 serait de 7 289 368 € contre 7 307 130 € au 31 décembre 2016.



Compte tenu de la réalisation de ces emprunts, le ratio encours/épargne brute* devrait évoluer de la manière suivante et ne jamais dépasser les 8 années :

* ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.



V – Les budgets annexes

Les budgets Eau et Assainissement sont les plus importants de ces budgets. La modernisation et l'extension de ses réseaux participent au développement économique et de l'habitat de notre Commune.

Ainsi des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux seront prévus en 2017.

- **Par ailleurs, sur le budget Assainissement, les travaux prévisionnels envisagés en Hors taxes :**

Réseaux rue du Docteur Menguy :	95 000 €
Réseaux rue Guy Ropars :	45 000 €
Dévoisement réseaux :	32 000 €
Mise en conformité et renouvellement réseaux :	280 000 €
Diverses extensions :	10 000 €
Avenants travaux station épuration :	5 000 €
Clôture PR Petit Carhaix :	3 000 €
Diverses réparations :	10 000 €
Regards unitaires à modifier :	10 000 €
Schéma directeur eaux usées :	123 540 €

- **Sur le budget Eau :**

Dévoisement réseaux :	68 000 €
Poteaux incendie :	10 000 €
Mise en conformité et renouvellement réseaux :	137 000 €
Diverses extensions :	15 000 €
Diverses réparations :	10 000 €

- **Le budget Instruction des autorisations d'urbanisme :**

La loi ALUR du 24 mars 2014 a mis fin depuis le 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à une communauté de plus de 10 000 habitants.

En vertu des articles L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 423-15 du Code de l'Urbanisme, la Ville de Carhaix a proposé aux communes de Poher Communauté et le cas échéant à d'autres communes, d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme pour leur compte. Le travail est réalisé par le service urbanisme de la Ville de Carhaix. En contrepartie les communes concernées remboursent la Ville pour les frais de fonctionnement liés à cette mission. Les conditions financières ont été définies par convention.

Pour l'exercice de cette mission, les prestations assurées par la Ville de Carhaix sont facturées aux communes (2 769.50 € pour six mois en 2015), ainsi par délibération du 26 septembre 2016 un budget annexe a été créé afin de retracer les dépenses et recettes liées à ces prestations.

Le montant du budget pourrait être estimé à 20 000 € en fonction du nombre de communes susceptibles de bénéficier des prestations de la Ville. Les communes de Treffrin, Le Moustoir, Poullaouen ont signé une convention depuis fin 2015. De nouvelles communes envisagent également de solliciter la Ville de Carhaix : Collorec, Plonévez-du-Faou, Landeleau.